



Remboursement cours photo

Par AmyS

Bonjour,

J'ai acheté un cours de photo sur le site <http://grainedephotographe.com/> mais le cours a été annulé à cause du nombre insuffisant de participants. On m'a alors proposé de choisir un autre cours de même valeur mais je préférais me faire rembourser, ne sachant pas lorsque je serais de nouveau en France.

Voici leur réponse :

.....

Compte tenu de nos conditions générales de vente que vous avez accepté au moment de votre commande, un remboursement n'est pas possible dans ce type de situation. En effet "Conformément à l'article L.121-21-8 12 du code de la consommation, les Cours proposés par Graine de Photographe constituent une prestation de service de loisir fournie à une date ou selon une périodicité déterminée et le Client est informé qu'en conséquence, il ne dispose pas d'un droit de rétractation. A ce titre, le Client ne saurait sollicité de Graine de Photographe le remboursement d'un Cours à quel que titre que ce soit."

Pour rappel vous pouvez choisir un autre thème de valeur équivalente si vous le souhaitez.

.....

Il y a-t-il quelque chose que je puisse faire ? Ce qui m'étonne c'est que pour les événements de type concert, spectacle ect, lorsqu'il y a un changement de date on m'a toujours proposé de me faire rembourser.

Merci